
NOTRE PATRIMOINE FORESTIER, UNE RICHESSE QUE NOUS SOUHAITONS PRÉSERVER ET VALORISER



Couvrant plus de 50 000 ha essentiellement en feuillus, la forêt fait partie des préoccupations du Grand-Figeac.

- Depuis 2016, un dispositif d'aides financières a été mis en place pour accompagner les propriétaires de petites parcelles à entreprendre une gestion durable de leurs bois.
- Une Charte Forestière est actuellement en cours de définition afin d'améliorer cette mobilisation des ressources et de développer la valorisation et les débouchés.
- La forêt du Grand-Figeac a aussi fait dernièrement l'objet d'un volet spécifique d'étude sur l'adaptation des pratiques au changement climatique (étude CLIMAGRI).



AIDES FORESTIÈRES AUX PROPRIÉTAIRES DE PETITES PARCELLES

L'animation forestière sur le territoire de la Communauté

En partenariat avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPf, établissement public), avec le soutien de l'Europe et de la Région Occitanie, le Grand-Figeac accompagne la mise en œuvre d'une animation forestière qui fait suite à deux Plans de Développement de Massifs (PDM) sur 28 communes de la zone Ségala.

Cette démarche est destinée aux propriétaires privés, majoritaires sur le territoire ; elle consiste en un diagnostic individuel des parcelles pour identifier les coupes et travaux à engager afin d'améliorer la qualité des bois, et un accompagnement pour la mise en œuvre éventuelle d'opérations (mise en relation avec des entreprises partenaires). Les chantiers de coupes, élagages, plantations, et/ou desserte peuvent être regroupés entre voisins pour atteindre une viabilité économique.

Communes éligibles

Anglars, Aynac, Bessonies, Cardaillac, Espeyroux, Gorses, Labastide-du-Haut-Mont, Labathude, Lacapelle-Marival, Latronquière, Laurettes, Le Bourg, Le Bouyssou, Leyme, Molières, Montet-et-Bouyal, Prendeignes, Sabadel Latronquière, Saint-Bressou, Saint-Cirgues, Saint-Hilaire, Saint-Maurice-en-Quercy, Saint-Médard-Nicourby, Saint-Perdoux, Sainte Colombe, Sénaillac-Latronquière, Terrou, Viazac

Mis en place depuis 2016, ce dispositif d'aides forestières a permis de soutenir une vingtaine de propriétaires dans des actions de boisement-reboisement, des travaux d'éclaircie ou de création de piste, mobilisant plus de 34 000 € de subventions. La Communauté de Communes du Grand-Figeac a ainsi déjà encouragé en 4 ans des travaux de gestion durable des bois et forêts sur près de 50 ha.

Pour bénéficier de ce dispositif d'aides forestières, n'hésitez pas à solliciter :

- Le Pôle développement du Grand-Figeac : Aline CHERPEAU
Tél : 05 65 11 47 51 / 06 31 32 33 47. Email: aline.cherpeau@grand-figeac.fr
- Le CRPF - antenne Nord Lot : Flore GIRAUD
Tél. : 05 65 11 63 23 / 06 70 05 50 10. Email: flore.giraud@cnpf.fr

ENGAGEMENT COLLECTIF DANS UNE CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

Lancement d'un outil d'aménagement et de développement de la forêt

Réuni avec la Communauté voisine de Cauvaldor dans le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Figeac Quercy Vallée de la Dordogne (PETR), le Grand-Figeac a validé le lancement d'une Charte Forestière du Territoire en 2019. Elle va permettre de se doter d'un outil efficace d'aménagement et de développement économique sur le secteur Forêt/Bois.

L'objectif principal de la Charte Forestière Figeac Quercy Vallée de la Dordogne, est de redynamiser la filière et de s'inscrire dans une gestion durable et multifonctionnelle du patrimoine forestier du territoire. Elle doit permettre de mobiliser davantage encore les bois, d'aider au développement de l'économie locale et au maintien des savoir-faire, et de favoriser la construction de nouvelles chaînes de valeur et l'utilisation du bois énergie, pour répondre aux objectifs ambitieux de la transition énergétique.



Pour plus d'informations, contacter Alexandre JEKE – Chargé de mission Charte forestière de territoire PETR FQVD au 05 65 14 08 69 ou par mail à charteforestiere@petr-fqvd.fr

QUELLE ADAPTATION DE LA FORET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

L'évolution de la forêt à l'étude

Les élus du Grand-Figeac ont souhaité connaître les mesures envisageables concernant la forêt et son adaptation au changement climatique. Dans l'étude CLIMAGRI de 2018, commandée par le Grand-Figeac au bureau d'études SOLAGRO, concernant l'agriculture sur notre territoire, un volet spécifique a été consacré à la forêt.

Cette étude CLIMAGRI s'appuie sur une évolution du climat dont les effets se poursuivront et s'amplifieront au cours des 2 prochaines décennies. Ce changement de climat aura alors pour conséquence sur la production forestière, d'augmenter la croissance des arbres en raison de l'augmentation de CO₂ dans l'atmosphère et des allongements du cycle végétal, et aussi d'augmenter les sécheresses estivales et d'accentuer les risques d'incendies et de tempêtes.

Tenant compte à la fois de ces effets du changement climatique sur les bois et les forêts, et des évolutions de pratiques agricoles et forestières, plusieurs scénarios ont été étudiés aux horizons 2035 et 2050. Ils prévoient à la fois une augmentation des surfaces forestières et une hausse des prélèvements d'ici 30 ans.

Tout laisse à croire que les surfaces forestières vont se développer si des mesures volontaristes sont mises en place : on peut estimer +15 000 ha de forêts en 2050 et +24% de stock de carbone de la forêt (sols et biomasse). On passerait de presque 16 000 m³ de production totale de bois par an pour atteindre près de 33 000 m³ en 2050.



POUR EN SAVOIR PLUS SUR **LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN FORÊT**,
LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS SONT CONVIÉS À UNE **RÉUNION D'INFORMATION ORGANISÉE PAR LE CRPF LE :**
VENDREDI 11 OCTOBRE 2019 À 10H
SALLE DES FETES DE LABATHUDE